



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 26 juin 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 18 juin 2025

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 59
Nombre de procurations : 23

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Olivier MULLER
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Guillaume RUET	Madame Delphine BLAYA
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Laurent GOBET	Madame Hana WALIDI-ALAOUI
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Catherine VICTOR
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Kildine BATAILLE	Monsieur François SARRON-PILLOT
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Marien LOVICH	Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Christine MARTIN	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Céline RENAUD	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Céline TONOT	Monsieur Bruno DAVID	Monsieur Adrien GUENE
	Madame Laurence GERBET	Madame Noëlle CAMBILLARD

Membres absents :

Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT pouvoir à Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Patrick BAUDEMONT	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Georges MEZUI pouvoir à Monsieur Marien LOVICH
	Monsieur Massar N'DIAYE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
	Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
	Monsieur Stéphane CHEVALIER pouvoir à Madame Caroline JACQUEMARD
	Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU
	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
	Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
	Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Monsieur Christophe AVENA
	Madame Bénédicte PERSON-PICARD pouvoir à Madame Catherine VICTOR
	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER pouvoir à Monsieur Patrick CHAPUIS
	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Monsieur Jean-Marc RETY pouvoir à Madame Céline TONOT
	Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
	Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET
	Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET
	Monsieur Cyril GAUCHER pouvoir à Monsieur Emmanuel BICHOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-marc GONÇALVES

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Contrat de partenariat Énergie - Rapport annuel d'activité 2024

Vu les articles L.1411-3 du CGCT et L3131-5 du CCP,

Vu le rapport annuel communiqué par le titulaire du contrat de partenariat (TED) relatif au financement, à la conception, à la réalisation, à l'entretien maintenance, au gros entretien-renouvellement des infrastructures et équipements relevant des lots courants forts et courants faibles, ainsi que la fourniture de l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des deux lignes de tramway de l'agglomération dijonnaise et des installations de l'atelier dépôt mixte bus - tramway passé avec le Grand Dijon le 1er juillet 2010.

Il est précisé que le rapport doit être transmis par le titulaire du contrat dans les quatre mois suivant la période retracée par le rapport, conformément aux dispositions de l'article 23.2 du contrat de partenariat. Dijon métropole a reçu le rapport le 18 avril 2025.

Ce rapport comprend :

- les données économiques et comptables (compte annuel de résultat de l'exploitation de l'opération avec la présentation de la méthodologie, état des variations du patrimoine immobilier, suivi des engagements à incidences financières liés au Contrat, suivi des ratios annuels de rentabilité économique,...)
- le compte rendu financier de l'année écoulée et la prévision pour l'année suivante : (comptes annuels sociaux, état actualisé du patrimoine engagé et des amortissements comptables pratiqués, inventaire annuel des investissements réalisés et le suivi du compte de réserves prévu contractuellement, le suivi de la fourniture d'énergie, la liste des opérations de maintenance...)
- le suivi des indicateurs (objectifs de performance ...)
- la part d'exécution du contrat confiée à des PME ou à des artisans,
- le suivi des recettes annexes et des pénalités de l'année considérée,

Les opérations de maintenance courante se sont poursuivies en 2024 et se sont déroulées conformément au plan de maintenance contractuel.

Les résultats des objectifs de performance sont les suivants :

Dysfonctionnements mesurés	Objectif contractuel	2024
Kilomètres perdus	0,20%	0,00 %
Perte énergie avec impact tramway	4.5 heures	0 heure
Perte énergie sans impact tramway	31 heures	5,38 heures
Perte supervision au PCC	2.5 heures	0 heure
Autre défaillance PCC réseaux	32.5 heures	3,48 heures
Défaillance de la signalisation ferroviaire avec impact en ligne	4 heures	1,03 heures
Défaillance de la signalisation ferroviaire sans impact en ligne	30 heures	29,14 heures
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic avec intervention Police	35 heures	0 heure
Défaillance de la signalisation lumineuse de trafic sans intervention Police	37,5 heures	16,20 heures
Défaillance éclairage public sur toute une zone	24 heures	1,19 heures
Défaillance éclairage public localisé	42,5 heures	0 heure
Perte d'un sous-ensemble courant faible	24 heures	0 heure

Défaillance d'un équipement en courant faible	300 heures	17,55 heures
---	------------	--------------

La part d'exécution confiée à des PME et artisans au 31 décembre 2024, sur l'ensemble de l'exercice, s'élève à 9,91%, pour un objectif contractuel fixé à 5% pour un montant total de 245 543,19€.

Le rapport dans son intégralité est joint en annexe.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- de prendre acte de la présentation de ce rapport.

SCRUTIN	POUR : 82	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 23 PROCURATION(S)	